



● **G04**

15 SECTEURS ADULTES  
PLURALITÉ DES SOINS ET DES  
PRISES EN CHARGE  
ENGAGÉ DANS  
SON TERRITOIRE



# LIVRET D'ACCUEIL AMBULATOIRE

PÔLE 93G04

 **ville-  
Evrard**  
Établissement Public  
de Santé **93**

# Sommaire

- 3** L'EPS de Ville-Évrard en quelques mots
- 4** L'offre de soins
- 6** Votre parcours de soins
- 8** Les coordonnées des structures du 93G04
- 11** Vous cherchez un médecin traitant ?
- 12** Quelques adresses en addictologie
- 13** Vos droits
- 16** Vos devoirs
- 18** Mes notes



# L'EPS DE VILLE-ÉVRARD EN QUELQUES MOTS

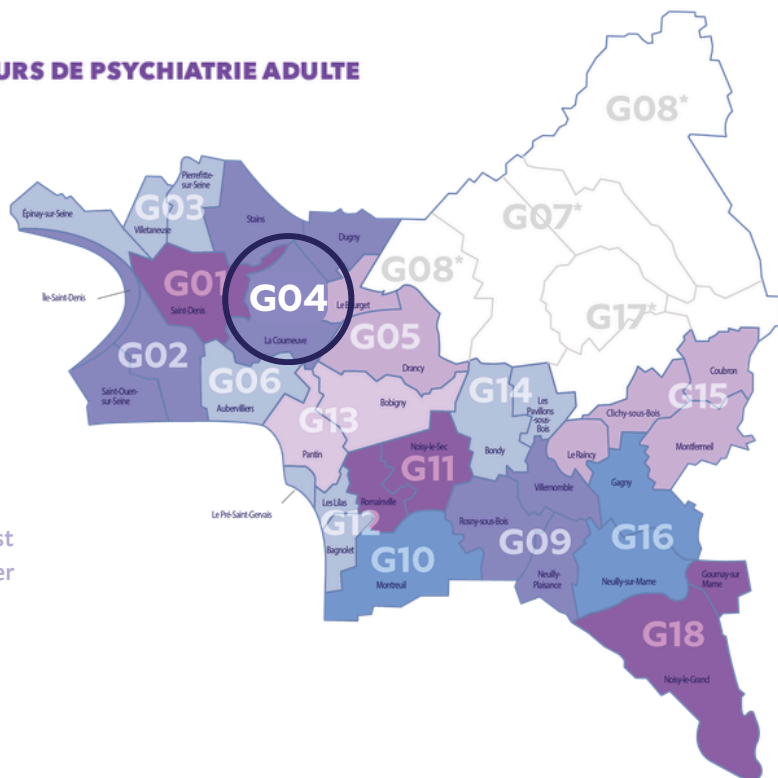
L'hôpital propose **une offre de soins complète et diversifiée** pour les patients souffrant de troubles psychiatriques ou psychiques : urgences, ambulatoire, hospitalisation, consultations spécialisées, plateau somatique, centres experts, remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale.

L'hôpital dessert **33 communes** (sur 40) du département de la Seine-Saint-Denis.

Les services publics de psychiatrie sont organisés par « secteurs », c'est-à-dire des zones géographiques correspondant à des bassins de population. L'établissement public de santé de Ville-Évrard couvre **15 secteurs de psychiatrie adulte**.

Le pôle **pôle 93G04** dessert les villes de la Courneuve, Stains et Dugny.

## CARTE DES SECTEURS DE PSYCHIATRIE ADULTE POUR LE 93



\*couverts par le GHT  
Grand Paris Nord-Est  
CHI Robert Ballanger

# L'OFFRE DE SOINS

**Chaque secteur de psychiatrie dispose de différentes unités qui ont leurs missions propres.**

## Le centre médico-psychologique (CMP)



Le centre médico-psychologique est le point de contact de la population rencontrant des difficultés d'ordre psychique. Il propose une offre de soins plurielle, adaptée à tout type de prise en charge pour tous les âges de la vie. Il constitue une unité d'accueil, d'orientation et organise des actions de prévention, de diagnostic, de consultations et de coordination des soins. Il travaille en réseau avec les maisons de retraite ou établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les gériatres, les généralistes, les médecins du travail, les centres communaux d'action sociale (CCAS), les travailleurs sociaux, mais aussi la famille ou l'entourage du patient (avec son accord).

## L'hôpital de jour (HDJ)

L'hôpital de jour assure l'hospitalisation en journée tout en permettant à la personne de continuer à vivre dans son environnement social et familial habituel. La prise en charge se fait sur une demi-journée au minimum, ou à la journée.



## Le centre d'activités thérapeutiques et de temps groupé (CATTG)



Le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel est un lieu de soins, d'expression et de rencontres intermédiaires entre l'hôpital de jour et le centre médico-psychologique. Il propose des actions de soutien aux activités thérapeutiques de groupe ou individuelles. Elles visent à maintenir ou favoriser l'autonomie et la vie en société.

## L'accueil familial thérapeutique (AFT)

L'accueil familial thérapeutique s'adresse aux patients suivis en psychiatrie qui ne peuvent pas, momentanément ou durablement, vivre seuls ou pour qui le retour à domicile n'est pas envisageable.

La prise en charge est organisée au domicile d'un accueillant familial thérapeutique, recruté et employé par l'Établissement Public de Santé de Ville-Évrard. Cette prise en charge du patient dans un milieu sécurisé peut durer plusieurs mois.



## L'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) "Estim'93"



Les unités mobiles psychiatrie précarité sont des dispositifs chargés d'améliorer le travail de liaison et de coordination entre les partenaires sociaux et les secteurs de psychiatrie, afin de mieux prendre en charge les besoins de santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion. Son secteur d'intervention concerne les secteurs suivants : G01, G03, G04.

## L'équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA) Nord

L'équipe mobile psychiatrique du sujet âgé est mobilisable sur demande des professionnels partenaires, aidants professionnels, entourage familial. L'intervention se fait sur le lieu de vie du patient, en coordination avec le partenaire demandeur (médecin traitant, référent CMP, réseau de santé, EHPAD, SAU...). L'EMPSA propose un avis spécialisé pour des personnes âgées de plus de 60 ans, ayant des troubles psychiatriques ou de survenue récente, ainsi que des troubles psycho-comportementaux. Elle intervient dans les prises en charge à domicile, en EHPAD, au SAU, en consultation ambulatoire et peut réaliser des bilans neuropsychologiques et accompagne les aidants en proposant un soutien psychologique.



# VOTRE PARCOURS DE SOINS

## La consultation initiale

**Durant votre prise en charge en ambulatoire, différentes personnes mettent en commun leurs compétences pour vous soigner et vous apporter leur soutien.**

Vous serez dans un premier temps accueilli en rendez-vous par un membre de l'équipe soignante. La plupart du temps, il s'agit d'un-e infirmier-e. Un entretien d'évaluation sera mené pour faire un point sur votre situation et élaborer les modalités de votre suivi.

## La prise en charge et le suivi

Votre projet personnalisé de soin sera élaboré par l'équipe pluridisciplinaire en accord avec vous. Si cela s'avère nécessaire, les consultations peuvent avoir lieu en présence d'un interprète. Des suivis réguliers pourront être mis en place.

## Les formalités administratives

Dès votre entrée, afin d'assurer au mieux votre prise en charge, il vous sera demandé, si vous en disposez\* :



### Une pièce d'identité

Carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, carte de résident, carte de séjour



### Un justificatif de domicile

Pour vérifier la sectorisation



### La carte vitale

Ou l'attestation papier correspondante ou celle de l'ayant-droit



### Un courrier du médecin traitant\*

Et/ou dernière ordonnance si traitement en cours



### Votre carte de mutuelle

Si vous en possédez une



## Une équipe pluridisciplinaire

Votre prise en charge au sein de l'EPS de Ville-Évrard est assurée par une équipe pluridisciplinaire, coordonnée par le chef de pôle ou de service et le cadre de santé. Vous serez amenés à les rencontrer régulièrement :



Psychiatre



Secrétaire médical·e



Cadre de santé



Psychologue, ergothérapeute, psychomotriciens, diététicienne



Infirmier·e diplômé·e d'état et infirmier·e en pratiques avancées



Assistant·e de service social, éducateurs spécialisés



Aide-soignant·e



Intervenant·e extérieur mandaté par le service dans le cadre d'activités spécifiques



Médiateur·ice santé pair



# LES COORDONNÉES DES STRUCTURES DU 93G04

## Contacts

**Chef de pôle / secteur** : Dr Fayçal MOUAFFAK

**Cadre supérieure de pôle (FF)\*** : Soumia ALLEON

☎ 01 49 71 71 41

## Le centre médico-psychologique (CMP) de Stains

### Horaires

Lundi au jeudi : 9h - 13h et 14h - 17h

Vendredi : 9h - 16h

### Adresse

6, boulevard Maxime Gorki

93240 Stains

☎ 01 48 21 12 30

➡ Bus : n°150, 255, 253, arrêt « Mairie »  
Tramway T11 : arrêt « Stains La Cerisaie »



## Le centre médico-psychologique (CMP) de la Courneuve et Dugny

### Horaires

Lundi au jeudi : 9h - 13h et 14h - 17h

Vendredi : 9h - 16h

### Adresse

16, avenue du Général Leclerc

93120 La Courneuve

☎ 01 48 36 32 22

➡ Bus : n°150, 152, 250, arrêt « Genève »  
T1 : arrêts « Six Routes » ou « Cosmonautes »



\* Faisant fonction

## Le centre d'activités thérapeutiques & de temps groupé (CATTG) de Stains

### Horaires

Lundi au vendredi : 9h - 17h

### Adresse

6, boulevard Maxime Gorki  
93240 Stains

 01 48 22 17 91

 Bus : n°150, 255, 253, arrêt « Mairie »  
Tramway T11 : arrêt « Stains La Cerisaie »



## Le centre d'activités thérapeutiques & de temps groupé (CATTG) de la Courneuve

### Horaires

Lundi, mardi et jeudi : 9h - 17h

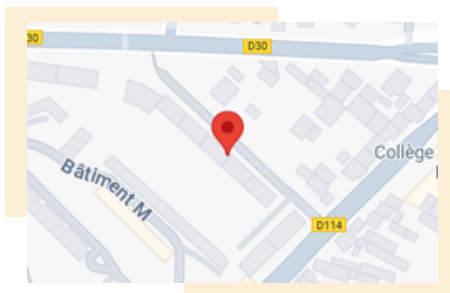
Mercredi et vendredi : 9h - 16h

### Adresse

6 allée du Vercors  
93120 La Courneuve

 01 48 36 13 17

 Bus : n°249, arrêt « Jean Mermoz - Henri Barbusse »



## Hôpital de jour de la Courneuve

### Horaires

Lundi, mardi et jeudi : 9h - 17h

Mercredi et vendredi : 9h - 16h

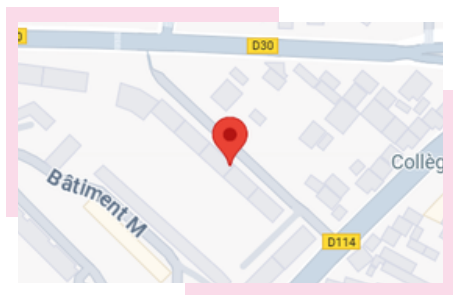
### Adresse

6 allée du Vercors

93120 La Courneuve

 01 48 36 13 17

 Bus : n°249, arrêt « Jean Mermoz - Henri Barbusse »  
Tramway T1 : arrêt « Hôtel de Ville de la Courneuve »



# VOUS CHERCHEZ UN MÉDECIN TRAITANT ?

## QUELQUES ADRESSES

### Centre municipal de santé Colette Coulon

☎ 01 49 71 81 98  
📍 27-33 boulevard Maxime Gorki  
93240 Stains

### Centre municipal de santé Salvador Allende

☎ 01 49 92 60 60  
📍 2 mail de l'Égalité  
93120 La Courneuve

### Centre municipal de santé Simone Veil

☎ 01 49 92 66 33  
📍 8 rue Arthur Neibecker  
Chemin des petits cailloux  
93440 Dugny



# QUELQUES ADRESSES EN ADDICTOLOGIE

## QUELQUES ADRESSES

### Centre municipal de santé Colette Coulon

- ☎ 01 49 71 81 98
- 27-33 boulevard Maxime Gorki
- 📍 93240 Stains

### Centre municipal de santé - Maison des adolescents CASADO / CJC

- ☎ 01 48 13 16 43
- 2 bis rue Gibault
- 📍 93200 Saint-Denis

### CMS Salvador Allende – CSAPA (alcool)

- ☎ 01 49 92 60 60
- 2 mail de l'Égalité
- 📍 93120 La Courneuve

### Hôpital Casanova- CSAPA "Le Corbillon"

- ☎ 01 42 43 94 02
- 17 rue Danielle Casanova
- 📍 93200 Saint-Denis

### Unité de soins en addictologie - Hôpital Bichat

- ☎ 01 40 25 82 63
- 46 Rue Henri Huchard
- 📍 75018 Paris

### Centre d'accueil et de soins intersectoriel "La Terrasse"

- ☎ 01 42 26 03 12
- 222 Bis rue Marcadet
- 📍 75018 Paris

### Centre de soins et d'accompagnement des pratiques addictives Marmottan

- ☎ 01 56 68 70 30
- 17 rue d'Armaillé
- 📍 75017 Paris

### CSAPA Vauvenargues

- ☎ 01 58 60 30 60
- 37 rue Vauvenargues
- 📍 75018 Paris



# VOS DONNÉES PERSONNELLES

## Traitement des données personnelles

Dans le cadre de votre hospitalisation et de votre prise en charge médicale et administrative, l'Établissement public de santé (EPS) Ville-Évrard collecte et traite vos données personnelles sur le fondement de l'exécution d'une mission d'intérêt public. Vous trouverez le détail complet de l'information patient sur le site web <https://www.eps-ville-evrard.fr/>.

Dans le respect des dispositions de la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, **l'EPS s'engage à traiter vos données personnelles de manière transparente, confidentielle et sécurisée.**

Les données à caractère personnel sont principalement collectées directement auprès de vous. Des données personnelles peuvent être collectées auprès d'autres professionnels de santé dans le cadre de la prise en charge et du partage des données en équipe de soins, comme par exemple les résultats d'examens envoyés directement à l'EPS.

**Vos données personnelles sont traitées en France.** Aucun transfert de données personnelles en dehors de l'Union européenne n'est effectué par l'EPS Ville-Évrard.

Vos données personnelles peuvent être réutilisées pour de la recherche scientifique. Dans ces cas-là, vous en serez informé.

**Vos données personnelles de santé sont conservées au minimum 20 ans à partir du dernier acte effectué** (recommandation du Conseil national de l'ordre des médecins conformément à l'article R. 1112-7 du code de la santé publique).

Conformément à la réglementation en vigueur, sauf en cas de limitation, vos droits en matière de données personnelles sont les suivants :

- **Droit d'accès** : le droit d'être informé et de demander l'accès aux données personnelles que l'EPS traite, et d'en demander une copie. La communication d'une copie de tout ou partie des données peut être faite à votre domicile (frais de copie et d'envoi indiqués sur le formulaire sont à votre charge) ;

- **Droit de rectification** : le droit de demander de modifier, de compléter ou de mettre à jour les données personnelles que l'EPS traite lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes ;
- **Droit d'opposition** : le droit de vous opposer à tout moment à l'échange et au partage d'informations vous concernant au sein de l'établissement.
- **Droit à l'effacement (droit à l'oubli)** : ce droit est applicable dès lors que les données personnelles traitées par l'EPS ne sont plus nécessaires à la prise en charge. Vous pouvez également demander leur effacement à l'expiration du délai légal de conservation et de prescription ;
- **Droit à la limitation du traitement** : le droit de demander d'arrêter temporairement ou définitivement le traitement de tout ou partie des données personnelles ;
- **Droit de ne pas être soumis à la prise de décision automatisée** : le droit de ne pas être soumis à une décision basée uniquement sur la prise de décision automatisée, y compris le profilage, dans le cas où la décision aurait un effet juridique sur vous ou produirait un effet significatif similaire.

L'EPS Ville-Évrard a désigné un.e déléguée. à la protection des données (DPO) afin de garantir son engagement dans la protection de vos données personnelles.

Les coordonnées de contact du DPO sont les suivantes :

- Par voie postale à l'adresse suivante : EPS Ville-Évrard, DPO, 5 rue du Dr Delafontaine, 93200 Saint-Denis.
- Par email : [dpo@epsve.fr](mailto:dpo@epsve.fr)

Si vous avez des questions ou des réclamations concernant les pratiques de collecte ou de traitement des données personnelles, nous vous invitons à contacter le DPO de l'EPS.

En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir l'autorité de contrôle française en charge du respect des règles en matière de protection des données personnelles, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- Par courrier : 3 Place du Fontenoy TSA 80715, 75334 Paris, Cedex 07
- Par internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>

**Vous trouverez le  
détail complet  
de l'information  
patient sur le site  
web**  
<https://www.eps-ville-evrard.fr/>



# VOS DROITS

## Le droit à l'information sur votre état de santé et les risques associés aux soins



Votre consentement doit être recherché et doit être libre et éclairé avant de recourir à un acte médical. Si vous êtes sous tutelle, il doit également être recherché s'il est possible pour vous d'exprimer votre volonté.

## Le droit à la confidentialité et au respect de la vie privée

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel.

Les règles, en matière de secret professionnel, interdisent de divulguer des informations vous concernant à des tiers.

Votre famille peut, **avec votre accord**, être informée de votre état de santé. Il lui appartient d'entrer en contact avec le médecin du service pour convenir d'un rendez-vous.

## Le droit d'accéder aux informations médicales vous concernant

Vous pouvez accéder à ces informations en faisant la demande écrite auprès du service des relations avec les usagers de l'établissement, en joignant une copie de votre pièce d'identité et en indiquant comment vous souhaitez le recevoir (consultation, remise sur place ou envoi postal avec accusé de réception).

Une fois votre demande conforme, les informations médicales vous seront communiquées dans un délai minimum de quarante-huit heures et dans un délai maximum de huit jours. Pour les informations datant de plus de cinq ans, le délai maximum est porté à deux mois.

## Le droit de rédiger des directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer elle-même sa volonté. Ces directives sont révocables à tout moment. Le médecin qui vous prend en charge doit en avoir connaissance et doit en tenir compte bien qu'elles n'aient pas de valeur contraignante. Au sein de l'établissement, il pourra vous être proposé de compléter votre plan de prévention partagé.

## Plaintes et réclamations

Vous pouvez dans un premier temps vous adresser auprès de l'équipe et du responsable du service. Si les explications reçues ne vous ont pas satisfait, vous pouvez adresser votre réclamation par écrit au service des relations avec les usagers de l'établissement.

Vous pouvez vous faire aider par un professionnel pour rédiger ce courrier.

À la réception de ce courrier, la direction des relations avec les usagers (DQRJU) peut :

- vous répondre directement après avoir recueilli les éléments nécessaires à sa réponse auprès des professionnels concernés
- vous proposer une médiation en présence des médiateurs de la commission des usagers (CDU) compétents

### SERVICE DES RELATIONS AVEC LES USAGERS EPS de Ville-Évrard



202, avenue Jean Jaurès  
93332 Neuilly-sur-Marne



01 43 09 34 92



[relations.usagers@epsve.fr](mailto:relations.usagers@epsve.fr)



## La commission des usagers (CDU)

Vous pouvez également saisir la CDU pour l'examen de votre réclamation. Elle a pour missions :

- de veiller au respect des droits des usagers
- de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches

Vous pouvez de vous-même demander à être mis en relation directement avec un médiateur.

La CDU ne permet pas d'accorder d'indemnités, d'annuler une mesure de soin sans consentement ou de traiter les questions relevant des tribunaux.

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la CDU.

☎ 01 43 09 34 92

Vous pouvez aussi contacter les représentants des usagers de l'établissement par le biais de la permanence de l'UNAFAM 93.

☎ 01 43 09 30 98

Vous pouvez aussi contacter les représentants des usagers de l'établissement à l'adresse

✉ [representants-usagers@epsve.fr](mailto:representants-usagers@epsve.fr)



Accédez à la  
composition de la  
commission des  
usagers



# VOS DEVOIRS

## Le respect d'autrui

Votre venue implique le respect à l'égard des autres patients et des soignants. Toute agression physique ou verbale envers le personnel est passible de poursuites judiciaires. (Art 433-3 et Art 222-8 du code pénal).

## Le respect des lieux

- Vous devez utiliser avec discrétion tout appareil électronique, notamment les téléphones, les tablettes etc.
- Vous éviterez les conversations bruyantes
- Vous devez respecter la propreté des lieux et votre présentation doit être correcte
- Votre responsabilité peut être engagée si vous dégradez ou abîmez le matériel

## Droit à l'image

Le patient et sa famille disposent d'un droit sur leur image. Vous ne pouvez de ce fait pas réaliser de photos, de vidéos, ou d'enregistrements audio. Veillez à respecter ce droit qui permet d'assurer le respect de la vie privée en établissement de santé.

## Animaux

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas tolérés, à l'exception des chiens guides.

## Protéger sa vie et sa santé

### Les boissons alcoolisées et les substances toxiques

Elles sont interdites dans toutes les structures de l'établissement.

Les associer à votre traitement peut être dangereux pour votre santé.



## Le tabac et les cigarettes électroniques

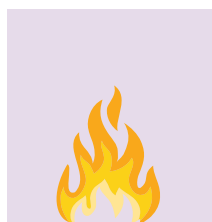


L'établissement, dans le cadre d'une réglementation générale, est soumis à une interdiction totale de fumer dans ses locaux. Des cendriers sont prévus à l'extérieur des bâtiments. Les mêmes règles sont applicables aux utilisateurs de cigarettes électroniques.

Au-delà du respect de la réglementation, l'établissement adhère au réseau national « hôpital sans tabac ». En effet, dans sa mission du service public, Ville-Évrard s'engage dans le soutien des personnes qui souhaitent être accompagnées dans une démarche d'abstinence par rapport au tabac via l'unité d'addictologie de l'établissement (pôle Cristales).

L'équipe médicale et soignante vous apportera toute précision utile à ce sujet.

## Se préserver du risque incendie



### Consignes en cas d'incendie

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie :

- Gardez votre calme, ne criez pas « au feu »
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Prévenez le personnel soignant
- Conformez-vous aux consignes données

## Vidéo-protection

Certaines zones sont soumises à la vidéoprotection, elles sont signalées par des affichages.



[illegible]

[illegible]

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

[illegible]

